

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2600476	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	RS - Demande 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de la délibération n°47/2026/CTE du 26 juin 2026 de la commune de Taiarapu-Est portant suppression de l'emploi permanent de directeur général des services (DGS) et création d'un emploi fonctionnel ; 2°) de prononcer la suspension de l'exécution de la délibération n°46/2026/CTE du 26 juin 2026 fixant l'organigramme des services de la commune de Taiarapu-Est ; 3°) d'ordonner la suspension de tout arrêté de nomination d'un tiers sur l'emploi fonctionnel créé par la délibération n°47/2026/CTE.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	Monsieur A.. B..
Défendeur	COMMUNE DE TAIARAPU-EST	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2600480	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Référé mesures utiles - Demande 1°) de prononcer l'expulsion sous astreinte du navire Dory 1 appartenant à la Sas Agnieray Dory et actuellement amarré au quai de transit situé à Motu Uta ; 2°) d'autoriser le port autonome de Papeete à procéder lui-même à l'une ou l'autre ou à l'ensemble desdites opérations, aux frais et risques de la Sas Agnieray Dory, et au besoin, avec le concours de la force publique.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur
Défendeur	SAS AGNIERAY DORY	C.. D..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 12/07/2026
Le président du tribunal